Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le
ID : 022-212203582-20251211-CM111225D10-DE

# DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

## DE LA COMMUNE DE TRÉGONNEAU

Séance du 11 décembre 2025

**L'an deux mil vingt-cinq, le onze du mois de décembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de TREGONNEAU, dûment convoqué par le Maire s'est réuni à la mairie sous la présidence de Madame Stéphanie CARADEC-BOCHER, Maire.**

**Etaient présents : CARADEC-BOCHER Stéphanie, LE DU Pascal, QUEMENER-GUILLOU Aurélie, GUILLOU Didier, EVEN Marina, HUET Alain, JOURDEN Ludovic, HENRY Ludivine, LABAT Gildas, ROLLAND Mathilde, ROLLAND Christophe**

**Absentes excusées : LABARRE Magalie, ROPERS Manon, THOMAS Christian**
**Pouvoirs : Christian THOMAS pour Stéphanie CARADEC-BOCHER**
**Magalie LABARRE pour Pascal LE DU**

**Secrétaire de séance : Ludivine HENRY**

| | |
|---|---|
| Nombre de membres : **14** | Date de la convocation : **05/12/2025** |
| Nombres absents : **3** | Nombre de pouvoirs : **2** |
| Nombre de votants : **13** | |

**10.Charte engagement gestion des déchets verts et promotion de la gestion des déchets in-situ**

Madame le Maire explique qu'après la formation de l'agent technique de la commune à la gestion des déchets verts en septembre 2025, l'Agglomération propose à la commune de signer une charte d'engagement pour la gestion des déchets verts et la promotion de la gestion de ces déchets in-situ.

Pour la commune, 2 engagements essentiels : réduire la production de déchets verts et promouvoir les alternatives au transport des déchets en favorisant leur gestion sur place.
L'Agglomération s'engage en échange à accompagner la commune dans cette nouvelle gestion par un accompagnement sur le terrain, des formations et le versement d'une aide financière.
En contrepartie de ces efforts de gestion, l'Agglomération s'engage à verser 1€/habitant à la commune.

Il conviendrait que le Conseil autorise Madame le Maire à signer la charte afin de poursuivre la démarche.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des présents :**

Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le
ID : 022-212203582-20251211-CM111225D10-DE

D'autoriser Madame le Maire à signer la charte d'engagement pour la gestion des déchets verts et la promotion de la gestion des déchets verts in-situ.

Fait à TREGONNEAU, le 22 DEC. 2025

Rendu exécutoire par transmission
En Préfecture de Saint Brieuc,
Le 22 DEC. 2025
**Le Maire,**

MAIRIE DE TREGONNEAU Côtes - d'Armor

**Le Maire**
Stéphanie CARADEC-BOCHER

Le secrétaire de séance,

Pour extrait conforme au registre,
Le 22 DEC. 2025
**Le Maire,**

MAIRIE DE TREGONNEAU Côtes - d'Armor

**Le Maire**
Stéphanie CARADEC-BOCHER

Le secrétaire de séance,